



AG2R LA MONDIALE

PRÉVOYANCE

DCHD

(Distributeurs Conseils Hors Domicile)

TAUX DE COTISATIONS

PERSONNEL NON CADRE

Cotisations conventionnelles applicables aux entreprises adhérentes à la Fédération Nationale des Boissons (FNB) au 1^{er} avril 2017 et à l'ensemble des entreprises de la profession au 3 août 2017.

	Salariés niveau I à IV hors chauffeurs-livreurs, préparateurs, agents de sanitation et techniciens qualité ⁽²⁾		Chauffeurs-livreurs, préparateurs, agents de sanitation et techniciens qualité ⁽³⁾	
	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE A	TRANCHE B
Décès/IAD (capital)	0,25%	0,25 %	0,25 %	0,25 %
Décès-IAD Rente éducation	0,08%	0,08%	0,08 %	0,08 %
Incapacité de travail	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %
Invalidité	0,30 %	0,30 %	0,30 %	0,30 %
Inaptitude ⁽³⁾	-	-	0,15 %	0,15 %
Total	0,88 %	0,88 %	1,03 %	1,03 %

(1) Cotisations assises sur les salaires annuels bruts.

(2) Salariés non cadres - niveau I à IV hors Inaptitude à la conduite et au portage

(3) Salariés non cadres visés par la garantie Inaptitude à la conduite et au portage : chauffeurs-livreurs, préparateurs, agents de sanitation et techniciens qualité